

## DÉVELOPPEMENT

CONSEIL D'EXPERT

# Création d'entreprise : se lancer seul ou à plusieurs ?

*S'il était peu commun de tenter seul l'aventure entrepreneuriale il y a quelques années, aujourd'hui la tendance s'inverse. Les conseils de Joachim Scavello, avocat à Gagny (Seine-Saint-Denis).*

PROPOS RECUEILLIS PAR R.D.

### Confirmez-vous cette tendance à la multiplication des « solo-preneurs », ces entrepreneurs qui créent seuls leur entreprise ?

Je constate effectivement que le statut d'auto-entrepreneur a généralisé cette pratique. Elle est assez naturelle : on se lance seul pour voir si son projet fonctionne avant d'envisager la suite avec un statut plus pérenne.

### Est-il facile d'ouvrir une société seul puis de trouver des associés pour la faire évoluer ?

Oui et c'est même souhaitable. Il est plus sécurisant d'adopter un statut comme l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL), introduisant une seule personne morale et permettant de ne pas engager ses propres ressources. Ensuite, j'observe que beaucoup d'entrepreneurs ayant débuté sans associé préfèrent garder la gestion de leur entreprise pour eux et salarier des personnes. Un quart d'entre eux seulement finissent par s'associer.

### Quels sont les avantages et les inconvénients du « solo-preneur » ?

C'est une stratégie adaptée aux personnes indépendantes qui ont une idée en tête et veulent la lancer rapidement. Elle convient particulièrement bien aux créations dans le domaine de la prestation de services,

où les frais de départ sont généralement peu importants. Par contre, lorsqu'on se lance seul, on est livré à soi-même, avec parfois des sacrifices à consentir : peu voire pas de vacances et un emploi du temps surchargé.

### Qu'apportent des associés ?

Lancer une entreprise à plusieurs confère une légitimité très appréciable quand il faut traiter avec des clients tels que des grandes entreprises ou des collectivités. L'entrepreneur peut s'appuyer sur ses associés pour ne pas supporter seul la charge de travail et le stress. En outre, ils ont souvent des compétences complémentaires qui servent l'intérêt de l'entreprise. Cependant, en cas de divorce ou de clôture de la société, les démêlés sont plus compliqués et plus longs à gérer.

### Les aides financières sont-elles plus intéressantes en solo ?

Oui, car le créateur peut bénéficier d'une exonération de charges sociales sur deux ans grâce à l'Aide au chômeur créant ou reprenant une entreprise (ACCRE). A plusieurs, le capital apporté par les associés risque de bloquer ce dispositif. En se lançant seul, il est également possible d'obtenir des prêts à taux zéro par les chambres de commerce et d'industrie (CCI). En revanche, auprès des banques, il est plus facile d'obtenir des avantages en étant à plusieurs.



Joachim Scavello.